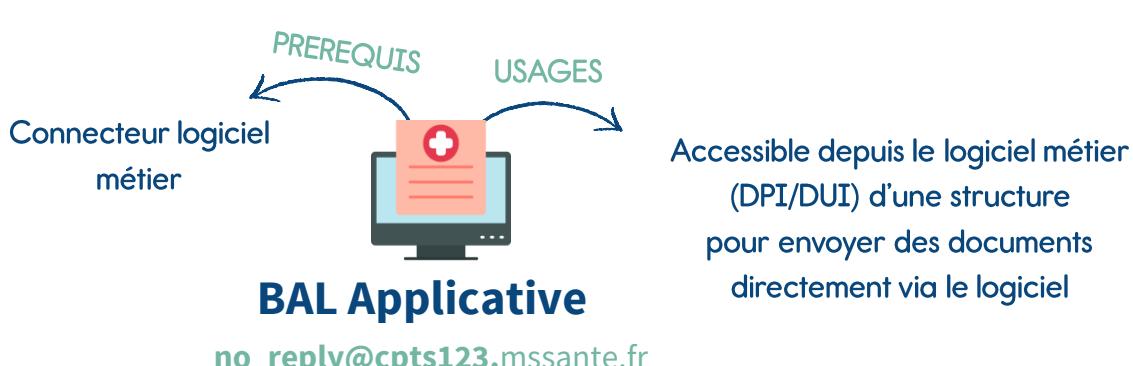
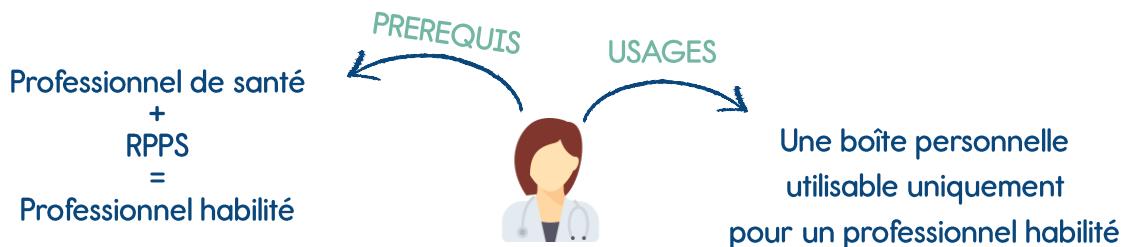


La Messagerie Sécurisée de Santé est un **espace de confiance**, au sein duquel les professionnels habilités peuvent s'échanger par mail des données de santé de manière dématérialisée en toute sécurité, qu'ils exercent en ville, à l'hôpital ou dans les structures médico-sociales.

Avec la MSS, vous avez accès à différents types de boîtes aux lettres (BAL)





Il est très facile de reconnaître les adresses MSSanté : **elles se terminent toutes par mssante.fr**, peu importe l'opérateur de messagerie.
L'ensemble des adresses MSSanté sont référencées dans un **annuaire national** consultable sur le site <https://annuaire.sante.fr/>



Attention, seuls les **professionnels de santé** sont dans l'annuaire.



Une BAL qui présente une **inactivité d'un an** est automatiquement supprimée.
Une alerte est envoyée deux mois avant à son utilisateur pour le prévenir.

Avec Mon Espace Santé, l'usager est doté d'une **messagerie de santé sécurisée citoyenne**.

Le professionnel de santé peut donc écrire à ses patients à partir de sa boîte aux lettres MSSanté.



Pour connaître l'adresse MSSanté citoyenne de son patient, il faut se munir du **Matricule INS**, auquel on ajoute @patient.mssante.fr.

Seul le professionnel peut initier et clôturer une conversation avec son patient. Le patient peut répondre dans la conversation.

Attention, il y a une exception pour les officines. **Dans le cadre de la transmission d'une ordonnance numérique, l'envoi est à l'initiative du patient.**